



Règlement d'Interswiss Trophy 2017 (Français)

1. Concours

L'association IG Interswiss met au concours pour la saison de sport automobile 2017 le Trophée Interswiss pour les conducteurs de voitures construites selon le Règlement Interswiss.

2. Base

Le Trophée Interswiss sera assujéti aux lois sportives, clauses sportives et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription:

- Décisions et clauses ASS et NSK
- Clauses de mise au concours et éventuelles clauses d'exécution de l'organisateur
- Règlement d'organisation et règlement de course de côte NSK
- Clauses anti-dopage NADA

3. Autorisation de participation

Seuls les conducteurs de véhicules des catégories

- IS jusqu' à 1400ccm
- IS jusqu' à 1600ccm
- IS jusqu' à 2000ccm
- IS jusqu' à 2500ccm
- IS jusqu' à 3000ccm
- IS parmi 3000ccm

Sont autorisés à participer à classement du Trophée Interswiss.

IS A, IS N et IS Renault Classic sont exclus d'une participation. Les conducteurs de ces catégories ne peuvent être classés, que s'ils courent dans l'une des catégories susmentionnées.

Les conducteurs doivent être en possession d'une licence nationale valable.

4. Devoirs du participant

La participation au Trophée Interswiss ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. Inscription

L'inscription au Trophée Interswiss doit s'effectuer par formulaire d'inscription. Les résultats ne seront évalués qu'après paiement de **CHF 120.-** à la IG Interswiss.

Relation bancaire: Raiffeisen Schleithem PC 82-220-7

Bénéficiaire: Interswiss Trophy Konto

IBAN: CH58 8134 4000 0095 4412 3

6. Subvention de droit d'engagement

Chaque participant recevra CHF 40.- de subvention de droit d'engagement pour chaque participation au Trophée Interswiss. Le montant total sera versé à la fin de la saison, lors de la remise des prix. Chaque participant qui a pris au premier entraînement sera considéré comme participant. CHF 400.- seront versés au maximum par participant, dedans inclus pouvons être des bons des sponsors.

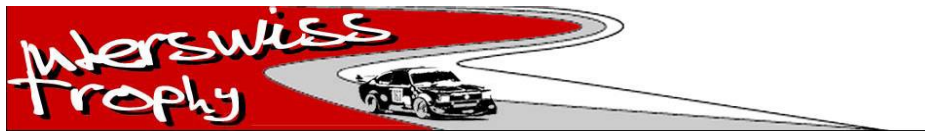
7. Publicité

Les prescriptions du règlement NSK sont en vigueur.

Les membres actifs s'engagent à appliquer visiblement des autocollants du Trophée Interswiss (à gauche et à droite, au-dessus du numéro de départ) et des sponsors du Trophée Interswiss sur leurs véhicules (en avant et en arrière), autant pendant l'entraînement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribué et une revendication de prix sera rejetée. La IG Interswiss se réserve le droit d'appliquer des autocollants supplémentaires.

8. Manifestations

Pour l'Interswiss Trophy venons juger les manifestations mentionné chez le point 13. Si l'exécution d'une manifestation viens annuler, ont va la radier sans remplacement et ça donne automatiquement un résultat nul.



9. Attribution des points

	8 V Motor	16 V Motor	Turbo Motor
1. Rang	20	20	20
2. Rang	18	15	15
3. Rang	15	12	12
4. Rang	13	10	10
5. Rang	11	8	8
6. Rang	9	6	6
7. Rang	7	4	4
8. Rang	6	3	3
9. Rang	5	2	2
10. Rang	4	1	1
11. Rang	3	1	1
12. Rang	2	1	1
13. Rang	1	1	1
etc.	1	1	1

10. Points supplémentaires

1 point supplémentaire sera accordé pour chaque record de parcours par catégorie dans l'année où il a été effectué. Les catégories comprenant moins de 3 véhicules seront rangées dans la catégorie supérieure. Par exemple si dans la catégorie -1400ccm il y a moins de trois voitures qui partent et l'évaluation viens effectuée avec la catégorie -1600ccm, les conducteurs obtiennent 2 points supplémentaires. Si la plus grande catégorie compte moins de 3 véhicules, on attribuera la moitié des points.

11. Attribution spécial de points

Seulement (et toujours) les 10 meilleurs résultats par conducteur seront comptabilisés. Une non-participation équivaut à un résultat nul.

En cas de résultats égaux décider:

1. Les résultats pas encore pris en considération
2. Nombre de 1^{er} rang, 2^{ème}, 3^{ème}
3. Nombre des adversaires battu

12. Remise des Prix

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèce et en nature ainsi que la subvention de droit d'engagement ne seront pas envoyés. Pour des cas d'exceptions fondés, il est possible qu'un remplaçant, muni d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèce.

13. Calendrier 2017

22. / 23. Avril	Slalom de Frauenfeld
13. / 14. Mai	Slalom de Bure
20. / 21. Mai	Slalom de Bière
10. / 11. Juin	Course de Hemberg
24. / 25. Juin	Slalom de Chamblon
02. Juillet	Course de Reitnau
22. / 23. Juillet	Course de Anzère
19. / 20. Août	Course de St.Ursanne – Les Rangiers
26. / 27. Août	Course de Oberhallau
09. / 10. Septembre	Course de Gurnigel
16. / 17. Septembre	Course de Châtel-St-Denise – Les Paccots
07. / 08. Octobre	Slalom de Ambri
prov. 02. Décembre	Remise de Prix